

■ **Fondation A CAPELLA**, à Chêne-Bougeries, CH-660-1829000-9, favoriser l'intégration sociale, etc. (FOSC du 12.10.2000, p. 6993). Les pouvoirs de Lutz Pierre et Prevost Jean Philippe, jusqu'ici membres du conseil, sont radiés. Bordier Chantal, de et à Genève, et Iseli Patrice, de La Tour-de-Peilz, à Echallens, membres du conseil, signent collectivement à deux.
Journal no 1240 du 28.01.2005
(02683876 / CH-660.1.829.000-9)